

Niort, le 4 novembre 2005

LA POSTE
5, rue Dupin
BP 518
79022 NIORT cedex

A l'attention de Monsieur Durand
Directeur,

GPG/AL

Monsieur le Directeur,

Je viens d'être informée, par le maire de Fors, des décisions prises par la Poste de fermer les mercredi et samedi matin, le bureau de cette commune.

Au regard des informations que m'ont été données et que je ne mets pas en cause, les décisions ont, une fois de plus, été prises, sans avoir travaillé en amont avec les élus de cette commune.

Pourtant, la Poste s'est engagée à une transparence et à un dialogue avec tous ses partenaires, et en particulier avec les élus.

Dans le courrier envoyé au maire de Fors, votre collaboratrice, Mme Bertineau, rappelle qu'elle a évoqué avec Monsieur Brault, « *une forme de présence postale mieux adaptée aux demandes de notre clientèle* », mais a probablement omis de demander quelle était la demande formulée par les habitants de Fors. Si l'on peut imaginer que le bureau de poste de cette commune ne fonctionne pas « à plein » tous les jours de la semaine, le fermer précisément les jours où les gens sont présents chez eux, relève de la provocation.

Par ailleurs, Fors est une commune rurale et, comme vous le savez, les services publics en milieu rural méritent, avant que ne soient prises de telles décisions, un regard particulièrement attentif.

Ayant acté le refus de la municipalité de créer une agence postale municipale, ce qui est son droit, je pense qu'il relève de votre ressort de créer un point postal commerçant si vous l'estimez nécessaire. La commune ne pouvant se substituer à vous dans la mise en place d'une telle structure.

Enfin, je vous serai reconnaissante de bien vouloir renoncer à la fermeture du bureau de poste les mercredi et samedi, dans l'attente d'une vraie concertation et d'une étude approfondie de la réalité des besoins des habitants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Geneviève Gaillard